



5.0 crédits	22.5 h	2q	Ce cours bisannuel est dispensé en 2015-2016, 2017-2018, ...

Enseignants:	
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Ressources en ligne:	/
Préalables :	/
Thèmes abordés :	/
Acquis d'apprentissage	/ <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	L'évaluation aura lieu à la session de juin et sera écrite.
Méthodes d'enseignement :	Les étudiants auront un syllabus à leur disposition, reprenant les documents analysés et les références bibliographiques relatives au cours.
Contenu :	<p>De l'économie tributaire à l'économie civique : aux origines de l'économie moderne.</p> <p>Que ce soit en Belgique ou ailleurs, la crise budgétaire occupe, ces derniers temps, l'avant-plan de l'actualité; désormais, même les hyper-puissances n'échappent plus aux tourments financiers. Serait-ce là l'indice d'un mode de gouvernance en crise ? Sans prétendre en retirer de solutions-miracles, il paraît intéressant, dans ce contexte, de nourrir le débat en remontant aux origines mêmes des principes de fonctionnement des Etats modernes. Ironie de l'Histoire, il faut pour cela emprunter le chemin d'un des pays qui se trouve actuellement dans l'oeil du cyclone financier : la Grèce. C'est là, en effet, il y a plus de 2500 ans, qu'a germé l'idée de confier à l'entité abstraite qu'est l'Etat ou la Cité des ressources financières afin de subvenir aux besoins qui concernaient l'ensemble de la communauté des citoyens. C'est là, en réalité, le fruit d'une longue évolution, rythmée par les contingences historiques, que les différentes séances proposent de retracer.</p> <p>L'analyse des textes homériques permet d'établir la situation initiale, caractérisée par des relations économiques de type tributaire où les dirigeants - dénommés basileis - prélevaient, en vertu de leur autorité, une partie des biens produits par les populations. Ce détour par le monde d'Achille et d'Ulysse nous aide à mieux cerner la situation, qui fut bien réelle cette fois, de l'Athènes du VIe s. av. n. ère, dominée par la figure du législateur Solon. La tradition le crédite d'une importante mesure qui aurait eu pour effet de supprimer les dettes contractées par l'ensemble des petits agriculteurs auprès des riches propriétaires. En réalité, cette réforme fut probablement d'une toute autre nature : elle abolissait les liens de dépendance hérités des Ages obscurs qui traduisaient, notamment, par le versement de redevances tributaires que les Anciens ont interprété, à tort, comme le remboursement d'une dette. La suppression de ces liens de dépendance signale l'émergence d'une nouvelle organisation politique dans laquelle les anciens bénéficiaires des contributions se sont effacés au profit d'une communauté beaucoup plus large. La révolution n'est pas seulement politique; elle est avant tout économique, car cette nouvelle communauté, pour exister, doit disposer de ressources propres.</p> <p>Chacun devra y contribuer, mais selon quelles modalités ? La cité athénienne naissante opta pour un impôt sur les produits de la terre, qui supposait la définition préalable d'une assiette d'imposition de manière à ce que chacun contribue selon ses moyens. Un passage célèbre des Guêpes d'Aristophane (656-663) détaille les moyens financiers d'Athènes dans le dernier tiers du Ve s.; on constate d'emblée que toute forme d'imposition directe a disparu. Entre la fin du VIe s. et les premières années de la guerre du Péloponnèse était donc intervenu un important changement dans la gestion des ressources de la Cité. L'abandon de l'imposition directe tient sans doute à des raisons autant économiques qu'idéologiques : il est lié, d'une part, à l'apparition de nouveaux revenus, comme ceux issus des mines d'argent du Laurion ou des tributs de la Ligue de Délos et, d'autre part, à l'idée que l'imposition directe était incompatible avec le statut de citoyen tel qu'il s'est consolidé avec les réformes clisthéniques. L'instauration de taxes sur le commerce et les autres activités que détaillait Aristophane présuppose, quant à elle, une affirmation beaucoup plus forte de la sphère "publique" : c'est parce que les Athéniens considéraient dorénavant le domaine des échanges comme relevant de la communauté qu'il était susceptible d'être taxé. Ce type d'imposition requiert également la création d'un espace spécialement dédié</p>

	aux échanges, rigoureusement délimité et contrôlé : l'agora, autrement dit le marché. Les bases de l'économie qui est encore en grande partie la nôtre aujourd'hui étaient alors posées.
Bibliographie :	/
Autres infos :	/
Faculté ou entité en charge:	HIST

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [60] en langues et lettres anciennes, orientation classiques	CLAS2M1	5	-	
Master [120] en histoire	HIST2M	5	-	
Master [120] en langues et lettres anciennes, orientation classiques	CLAS2M	5	-	